

Maltraitance sur un enfant de 6 ans

Par palomita

Bonjour

il existe un enregistrement où a petite fille de 6 ans se fait maltraitée par sa mère très violent, le JAF peut-il le prendre en compte.

elle lui dit qu'elle l'a fait chier depuis sa naissance, que c'est une peste et que c'est pour cela qu'elle la maltraite.

Mon fils voudrait demander la garde alternée, mais il vient juste de retrouver un travail et il est a 110km de chez lui, donc en attendant il dort dans son camion aménagé, pour pouvoir par la suite acheter un petite logement pour lui et sa fille. Et son ex lui dit qu'elle va le dénoncer car il n'a pas de logement. Mais il ne fait jamais dormir sa fille dans le camion quand il l'a le week-end. Ils vont a son domicile. C'est des menaces continualles, c'est elle qui décident des weekend et vacances qu'elle change à son gré. Quelle solution puis-je adopter sans blesser son enfant. Merci par avance

Par yapasdequois

Bonjour,

L'enfant est en danger ? Dans ce cas n'attendez pas une audience du JAF !

Un tel enregistrement gardé sous le coude pour faire valoir on ne sait quelle demande auprès du JAF va se retourner contre le père, ou être carrément ignoré pour doute sur la véracité : savez-vous qu'avec l'IA on peut créer très facilement n'importe qu'el enregistrement audio plus vrai que nature.

Vous ou le père devez signaler les faits très rapidement au 119. Et il y aura une enquête sociale.

Si ni la mère violente ni le père faute de logement n'ont les capacités de s'occuper de leur enfant, elle sera placée.